

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL206

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« d'adaptation au droit de l'Union européenne de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés »,

les mots :

« relative à la protection des données personnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.